

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Sextidi 26 Thermidor, an V.

(Dimanche 13 Août 1797).

Conduite tyrannique de la municipalité de Bergame envers les habitans de cette province qui ne se sont point déclarés ouvertement en faveur du parti démocratique. — Détails sur les diverses positions de l'armée autrichienne du Haut-Rhin. — Traité de paix conclu entre la république française et le Portugal. — Extrait du rapport fait au conseil des anciens par Tronçon-Ducocq, sur la résolution relative aux fugitifs de Toulon.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Brescia, le 26 juillet.

Les Français viennent de dépouiller notre ville & fortifier de toute son artillerie.

Notre municipalité provisoire se conduit avec la plus grande tyrannie à l'égard de ceux des habitans de notre province qui, lors du commencement de la révolution, ne se sont point déclarés sur-le-champ en faveur du parti démocratique. On confisque leurs biens & on les persécute encore de mille autres manières. La ville de Salò, sur le lac de Garde, souffre beaucoup de cette conduite injuste & tyrannique.

A l'exception de l'Istrie & de la Dalmatie, les troupes impériales n'ont encore occupé aucune autre partie des états vénitiens; mais elles sont campées en grand nombre sur la demi-circonférence de la Terre-Ferme vénitienne, & leur position annonce qu'elles n'attendent que le dernier signal pour avancer. Du côté de Vérone, on ouvre les routes & passages qui conduisent du Tyrol à cette ville.

De Milan, le 26 juillet.

Le général Buonaparte, dont on a annoncé le départ pour Udine, est encore à Montebello. Les préparatifs pour une nouvelle campagne ont continué jusqu'à ce jour. Palma-Nova & Mantoue sont approvisionnées & en état de défense. Cependant on regarde la paix comme certaine, & on dit même que le traité définitif sera bientôt connu. On n'est pas sans inquiétude sur l'état de Venise & même de Mantoue.

De Pise, le 27 juillet.

Nous avons ici plusieurs émigrés génois qui attendent que l'ordre se soit rétabli dans leur patrie. Les révolutionnaires toscans, à la vérité peu nombreux, commencent à parler avec plus de liberté. Quelques-uns ont été mandés & ont été avertis d'être plus circonspets à l'a-

venir; d'autres ont été arrêtés. Le gouvernement fait des levées pour renforcer la garnison, & être ainsi en état de contenir les mécontents, s'ils osoient se déclarer.

Lucques prend les mêmes mesures; mais ses liaisons avec Gènes rendent sa position plus critique. La Toscane n'a rien à craindre, si, comme on l'espère, la paix avec l'empereur est conclue.

SUEDE.

De Stockholm, le 18 juillet.

L'heureuse harmonie qui subsiste entre notre cour & celle de Pétersbourg, paroît encore s'accroître de jour en jour: on assure même d'une manière positive que M. le baron de Klingsporn, gouverneur général en Finlande, est déjà parti pour Pétersbourg, afin d'y faire, au nom de notre souverain, des arrangemens de mariage. Le roi est parti d'ici, samedi dernier, pour Carlsroun, accompagné du comte de Piper & de M. de Mollersward. On assure que S. M. ne reviendra que dans six semaines.

ALLEMAGNE.

De Mannheim, le 30 juillet.

L'armée autrichienne du Haut-Rhin n'a pas changé de positions depuis l'armistice; elle s'étend toujours depuis Offembourg le long du Rhin jusqu'à Mayence, & de-là à Niedersflorsheim, Worms, Lambsheim, Weissenheim, Runheim, Mandach & Neuhoffen. Par-tout les avant-postes ne sont éloignés que d'une demi-lieue de ceux des Français. Le quartier-général de l'archiduc Charles est toujours à Schwetzingen. Toutes les troupes autrichiennes doivent occuper des camps vers la mi-août.

Le baron de Veningen & les conseillers de Reibold & de Zentner sont nommés plénipotentiaires au congrès de paix, pour ce qui concerne le Palatinat.

FRANCE.

De Paris, le 25 thermidor.

Le comité secret qui a eu lieu hier avoit pour objet d'entendre la lecture d'un message du directoire, annon-

tant qu'un traité de paix avoit été signé, le 23 du présent mois, avec le Portugal, & négocié au nom de la république française par le citoyen C. Delacroix, ministre plénipotentiaire, fondé de pouvoirs à cet effet; & au nom de sa majesté très-fidèle, reine de Portugal, par M. D'aranjo, fondé aussi de pleins-pouvoirs.

Heureux peuple du Portugal! vous voilà enfin affranchi de la crainte de vous voir désolé par le fléau de la guerre, & enveloppé, peut-être, dans le système désorganisateur qui bouleverse en ce moment une partie de l'Europe.

Rendons grâces au directoire de ce service rendu à l'humanité. Qu'il concoure avec nos plus sages représentans à rendre la paix à l'Europe & la tranquillité à notre malheureuse patrie, & nulle part il ne trouvera des cœurs plus reconnoissans des bienfaits de son administration, que parmi les rédacteurs de cette feuille, calomniés par la faction, parce qu'ils méprisent & détestent la faction; censeurs des écarts du gouvernement, mais les sincères défenseurs du gouvernement, malgré ses écarts; implacables ennemis seulement de la tyrannie & de l'anarchie.

Le traité avec le Portugal est un événement heureux, non-seulement parce qu'il éteint un foyer de massacres humains; mais encore parce qu'il donne l'espoir de voir bientôt tarir les sources de ces massacres. Cette mesure de paix annonce dans le gouvernement un système suivi pour arriver à la pacification générale. C'est une marche à la fois politique & sage que de presser, de resserrer chaque jour nos plus implacables & nos derniers ennemis, en leur enlevant successivement leurs alliés, en les réduisant à leurs propres forces, en les isolant des puissances du second ordre à qui ils avoient impérieusement commandé la guerre.

A peine on savoit que M. d'Aranjo étoit de retour à Paris, qu'on a appris la conclusion du traité. On voit par le message, qu'il a été signé par Charles Lacroix: il avoit commencé la négociation, qui avoit, comme d'autres, échoué entre ses mains. Nous ignorons les circonstances qui l'ont fait renouer & l'ont amenée à une si heureuse issue; nous ignorons si le successeur de Charles Lacroix y a eu quelque part: en observant une différence si sensible dans la conduite diplomatique qu'on a tenue dans cette négociation, & pour le secret & pour la célérité, nous sommes portés à croire que le nouveau ministre n'y est pas étranger. Mais quelque opinion que nous puissions avoir de ses principes & de ses talens, nous craignons la coupe énivrante du pouvoir, & nous attendrons, pour le louer, qu'il ait employé, au service de la chose publique, les moyens qu'il a pour la servir.

Le président du directoire a prononcé avant-hier un discours sur la fête du 10 août. Nous nous empressons d'en extraire les passages qui annoncent des idées de concorde & de paix.

« Les premiers magistrats de la république peuvent se trouver séparés d'opinion sur quelques moyens de l'affermir; mais on les trouvera toujours réunis quand il faudra la défendre. Ils feront plus, chaque jour ils s'efforceront de la faire aimer davantage; ils savent que la crainte est l'arme des despotes, que l'amour seul & la confiance sont celle des gouvernemens populaires.

» Les traitemens finiront lorsqu'on cessera d'inquiéter

les uns par la crainte du royalisme, les autres par les menaces de l'anarchie. La paix se réalisera, lorsque les ennemis de la république sauront bien qu'ils ne trouveront aucun point d'appui parmi nous; lorsque chacun de nous sera bien convaincu que le bonheur du peuple est dans l'extinction de tous les partis, qu'il veut la tranquillité, qu'il est fatigué d'être le jouet des passions & des vaines promesses des factieux qui l'ont égaré tour-à-tour ».

On trouve dans un journal impartial, le fait suivant. « Hier des frères et amis essayèrent un mouvement; ils firent des farandoles, chanterent la *Marseillaise* & provoquèrent des jeunes gens. On est resté muet, & le mouvement n'a abouti qu'à faire arrêter deux officiers destitués, que le général Chanet a fait mettre sous la main de la police ».

Nous avons rendu compte hier du rapport que Tronçon-Ducoudray a fait, le 23, au conseil des anciens, sur la résolution relative aux fugitifs de Toulon. La lecture du rapport, qui a duré près de deux heures, a fait sur les auditeurs une vive impression; des vues pleines d'humanité & de sagesse, des tableaux touchans, des mouvemens animés, un style qui a de la dignité sans roideur & des ornemens sans apprêt; tels sont les caractères de ce discours, qui annonce un orateur familiarisé à la fois avec les principes de législation & avec les secrets de l'art oratoire; réunion de mérite bien rare parmi nos orateurs comme parmi nos écrivains.

L'orateur avoit à prouver que la défection de Toulon étoit un événement malheureux amené par les crimes de la terreur, & devoit être assimilé aux actes hostiles de l'insurrection départementale.

Il remonte à l'origine de nos malheurs. « Dans nos discordes civiles, s'écrie-t-il, un phénomène affreux a paru. Du sein de la corruption générale est sortie une espèce d'êtres malfaisans, remarquables par l'instinct du sang & leur audace à se jeter sur leur proie; monstres n'ayant conservé de l'homme que ses plus honteux penchans, & forts, pour ainsi dire, de tous les vices ».

Ils se sont dit: «... Quand un peuple veut abattre le despotisme, c'est le moment des ambitions pour lui en donner un autre. Des crimes ont signalé la première heure de la révolution; la multitude se familiarise avec eux: des hommes foibles, pusillanimes, reculent à l'aspect des poignards; armions-nous en. Que l'épouvante marche devant nous. Elevons, élevons la torche ardente & le glaive sanglant.... Nos victimes, nous les appellerons les ennemis de la liberté; nos esclaves, nous les qualifierons hommes libres.... »

Après avoir tracé le plan des tyrans d'alors, l'orateur fait le tableau des crimes qui vinrent fondre sur le Midi; il dit ensuite: « C'est là, c'est à ce moment qu'il faut se placer pour juger les habitans de Toulon. Entendons-les, comme eux, ces cris de mort; contemplons, comme eux, du haut de leurs murs, les campagnes dévastées, les routes ensanglantées, les communes fumantes. Se rendre ou se précipiter dans les flots, telle étoit pour eux l'alternative.... »

» On a pardonné les crimes des bourreaux, & l'on ne pardonneroit pas l'erreur des victimes!.... J'adore la liberté; mais j'ai reculé d'horreur quand j'ai vu d'impies

sacrificateurs amonceler autour d'eux des victimes humaines, & je frémis d'indignation quand je vois l'implacable génie révolutionnaire pardonner si facilement aux assassins & poursuivre avec tant de fureur des malheureux échappés de l'autel....

L'orateur sait rattacher à son sujet des réflexions importantes sur la marche que doivent suivre le corps législatif & le gouvernement. « Il ne faut pas s'associer, dit-il, aux ennemis de la révolution par des loix qui l'avilissent, ou par une administration qui la fasse baïr.

» On a voulu graduer le passage du régime révolutionnaire au régime constitutionnel. Quelle faute ! Comme si de l'arbitraire à la loi, du désordre à l'ordre, il pouvoit y avoir un système de nuances ! Comme si des mesures *semi-révolutionnaires*, sous le regne de la constitution, ne devoient pas être, pour des hommes brisés par les excès antérieurs, le système révolutionnaire tout entier !.....

» On a exaspéré par-là des hommes justes, mais ardens... Ils donnent, sans le savoir, à la vertu la livrée d'un parti, à la raison un étendard, & ne voient pas que c'est fournir à l'anarchie le prétexte d'élever le sien ; que les violences appellent les violences, & que des gens qui en ont l'habitude & s'en croient le besoin, ne demandent pas mieux que cette lutte pour recriminer, pour calomnier, pour bouleverser.....

» Et c'est après ces funestes résultats, c'est au milieu de tous ces ferments de discorde qu'on vient nous demander encore des rigueurs, encore des châtimens, encore des échafauds. Non ; si notre prévoyante sagesse ne peut désabuser la prévention, nous ne la suivrons pas dans ses écarts. Sous un ciel nébuleux & dans cette navigation pénible, pilotes expérimentés, nous savons où est la terre de la liberté, la terre de bénédiction qui nous est promise par les destins, & les passions ne nous feront pas faire *fausse route*.... Humanité ! justice ! union ! voilà notre cri désormais ; & si, dans le rêve de leur ambition, des hommes violens nous disent que le vaisseau de la révolution va périr, répondons-leur : Eh bien ! les amis de la liberté surageront au moins sur la planche impérissable de la morale & de la vertu.... Ah ! puisse cette voix de la raison & de l'humanité, se faire entendre au milieu des cris de fureur & d'anarchie, qui semblent nous annoncer en ce moment le retour de tous les crimes & de tous les malheurs !

L'orateur rappelle ensuite au conseil la marche sage & ferme qu'il a suivie jusqu'à présent. « Nous craignons, dit-il, l'enthousiasme qui produit les excès ; nous nous défions de l'intrigue qui les conseille ; l'empressement de faire le bien ne nous aveugle pas sur le danger de le faire trop précipitamment. Nous savons que l'art de conduire les hommes a, comme l'art de les guérir, ses règles invariables, & que dans les maladies chroniques du corps politique, l'énergie des remèdes tue & que la sagesse du régime sauve.....

» Et qu'on ne s'y trompe pas ; là où se trouve cette froide & impassible prudence, se trouve aussi, dans les momens difficiles, cette force d'âme qui caractérise la véritable énergie ; là brillent alors ces fronts sereins au milieu des tempêtes ; là s'élevent ces voix fortes & puissantes qui commandent aux vents déchainés. L'homme sage n'est-il pas aussi l'homme fort ? »

L'orateur termine par s'adresser aux hommes de tous

les partis. Eh ! qu'importe (avoit-il dit) les opinions quand le cœur est pur !

Aux uns, patriotes impétueux, mais irréprochables, il dit : « On obéit à la force, on ne croit qu'à la raison ; la contrainte n'a qu'un tems, & quand enfin il faut en revenir à la justice, les cœurs sont exaspérés, fermés ; on ne peut plus y pénétrer.....

Aux autres, que la lassitude de la tourmente révolutionnaire paroît engager à jeter des regards de regret sur l'ancien régime, il dit : « Les bases du bon ordre sont ici ; laissez-les s'affermir. En quittant les rives que vous regrettez, nous avons traversé une mer de sang ; il faudroit pour les regagner la traverser encore..... Vous avez à peine entrevu la liberté ; laissez le ciel s'éclaircir, vous la verrez dans tout son éclat ; vous jouerez de tous ses charmes.....

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Je viens de lire, dans votre numéro 315, que l'administration municipale du canton de Ballon a fait publier, à son de tambour, que tous les citoyens eussent à déclarer, *par écrit*, la religion qu'ils veulent professer.

Cette prétendue publication est une calomnie atroce ; l'administration poursuit avec vigueur celui qui l'a inventée & fait insérer dans les feuilles publiques.

Cette fausse dénonciation tient au parti pris par les malveillans d'avilir les administrations amies de l'ordre & de la constitution. Il faut que celle de Ballon soit bien intacte, puisqu'on ne peut l'attaquer qu'avec les armes de la calomnie.

Salut & fraternité.

PAULMIER, secrétaire de l'administration municipale.

C O R P S L E G I S L A T I F.

C O N S E I L D E S C I N Q C E N T S.

Présidence du citoyen DUMOLARD.

Suite de la séance du 24 thermidor.

D'après un rapport fait par Henri Larivière, le conseil prend une résolution portant que la commune de Falaise est autorisée à percevoir, cette année, sur les magasins, loges & auverges de la foire de Guibray, une somme de mille francs, conformément à l'arrêt du ci-devant conseil du 12 juillet 1767, & ce, d'après un rôle qui sera dressé par l'administration municipale de ladite commune, & rendu exécutoire par l'administration centrale du département.

La somme ci-dessus sera employée aux réparations & entretien de la citerne, ustensiles, abreuvoir, au paiement des pompiers, des gardes de la foire, & autres objets d'utilité publique.

Il sera compté annuellement de l'emploi de ladite somme de mille francs avec les autres dépenses de la commune, & par un chapitre distinct.

Sur la proposition d'un membre, le conseil arrête qu'il sera fait un message au directoire exécutif, pour appeler son attention sur la grande quantité de marchandises anglaises qui sont introduites dans la république, & lui demander notamment des renseignements sur environ trois mille quintaux d'étoffes de laine venant de

l'étranger , qui ont été admises en franchise de tous droits , par les ports de Rouen , du Havre & de Dieppe.

Séance du 25 thermidor.

Guillemardet obtient la parole pour une motion d'ordre ; il se plaint de ce qu'on n'a pas exécuté l'arrêté par lequel le conseil avoit ordonné l'impression du rapport fait ces jours derniers par Déclarue , au nom de la commission des inspecteurs , & des pièces sur lesquelles ce rapport étoit fondé.

Aubry répond , que la commission des inspecteurs , dont il est membre , n'a pas fait imprimer ces pièces encore , parce qu'elles sont au nombre de 150 & très-longues ; d'ailleurs cette impression pourroit compromettre les signataires de ces pièces ; il demande donc qu'elles ne soient imprimées que par extrait & sans signature.

Aymé & Fressenel sont d'avis que ces pièces ne doivent pas être imprimées du tout , parce que ce sont des pièces fournies de confiance , & sur lesquelles ceux qui les ont données conserve des droits.

Garan de Coulon demande , si l'on ne croit pas devoir imprimer ces pièces , qu'on les lise en comité général.

Montmayou dit que la commission des inspecteurs a annoncé une vaste trame. . . . (On murmure). Si elle existe , si les faits avancés sont vrais (nouveaux murmures) , que risque-t-on d'imprimer les pièces qui le prouvent ? Dans la convention aussi on faisoit des rapprochemens pour créer des conspirations. (On rit).

Montmayou dit qu'il fait son devoir & qu'il méprise les injures.

Madier représente que les pièces dont il est question ne peuvent avoir été fournies que par des administrateurs ou par des officiers qui savent que l'armée à laquelle ils appartiennent est à la république , non au directoire. Ne seroit-ce pas exposer les uns & les autres à être destitués , que de livrer ces pièces à l'impression ? L'opinant demande que le conseil rapporte l'arrêté par lequel il a ordonné l'impression de ces pièces.

Le président consulte le conseil & prononce que l'arrêté est rapporté.

De fortes réclamations s'élevèrent ; l'appel nominal , cria-t-on , l'appel nominal.

Le président rappelle quelques membres à l'ordre.

Garan de Coulon prend la parole pour dire que le président a eu tort ; qu'on a le droit de demander l'appel nominal , & qu'on ne mérite pas pour cela d'être rappelé à l'ordre.

Une seconde épreuve a lieu & l'arrêté est rapporté.

Chollet propose alors que le rapport ne soit pas plus imprimé que les pièces. Cette proposition est rejetée.

Bourdon expose que deux des ministres sortis de place , celui de la marine & celui de l'intérieur , n'ont pas rendu de compte ; il croit que le conseil doit faire à ce sujet un message au directoire exécutif.

Gibert-Desmolieres rappelle que sur la proposition du directoire , une commission est chargée de faire un rapport sur la forme dans laquelle ces comptes seront rendus.

Qu'on nous fasse donc ce rapport dans trois jours ,

répond Bourdon , car il ne suffit pas de renvoyer des ministres , il faut encore qu'ils rendent leurs comptes.

Le tout est renvoyé à la commission.

Willot fait adopter un article additionnel à la résolution sur la gendarmerie nationale.

Aubry propose , par un autre article additionnel à la résolution sur la garde du corps législatif , que la cavalerie & les canoniers qui doivent faire partie de cette garde , puissent être pris provisoirement dans l'armée de l'intérieur.

Talot & Jourdan s'y opposent ; ce service peut être provisoirement continué par les dragons & canoniers qui le font actuellement.

Aubry objecte qu'ils sont sous les ordres immédiats du directoire , & qu'il importe de donner un même centre à toute cette garde.

Normand propose de laisser provisoirement continuer le service par les dragons & canoniers qui le font , mais de les mettre immédiatement sous les ordres du corps législatif.

Cette proposition est adoptée.

On reprend la discussion sur l'affaire de la compagnie Dijon. Lecler , Berenger & autres sont d'avis que les commissaires de la trésorerie doivent être suspendus ; quelques membres les défendent.

On demande la clôture de la discussion. Maillard & autres s'y opposent. Debonnières est d'avis que le conseil mande d'abord les commissaires de la trésorerie à sa barre & les entende.

Après quelques débats , le conseil arrête que la discussion continuera demain.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé la résolution relative à l'organisation de la garde nationale sédentaire.

Bourse du 25 thermidor.

| | | | |
|---------------------------|---|--|---------------------------------------|
| Amsterd. | 57 $\frac{1}{2}$, 58 $\frac{5}{8}$ à $\frac{3}{4}$. | Lond. | 26 l. , 25 l. 12 s. $\frac{1}{2}$ |
| <i>Idem</i> cour. | 55 $\frac{3}{4}$, 56 $\frac{3}{4}$. | | à 10 s. |
| Hamb. | 193 , 191 $\frac{1}{2}$, 191 . | Inscrip. 16 l. 10 s. , 16 l. , 15 l. | |
| Madrid. | 131 . | | 15 s. |
| Madrid effect. | 15 l. à 2 s. $\frac{1}{2}$. | Bon $\frac{3}{4}$. 12 l. 7 s. $\frac{1}{2}$, 12 l. , 11 l. | |
| Cadix. | 13 l. . | | 10 s. , 15 s. , 12 s. $\frac{1}{2}$. |
| Cad. effect. | 15 l. à 2 s. $\frac{1}{2}$. | Bon $\frac{1}{4}$. 50 l. , 49 l. 10 s. , 50 l. p. | |
| Gènes. | 94 $\frac{1}{2}$, 92 $\frac{1}{4}$. | Or fin | 103 l. |
| Livourne | 103 , 101 . | Ling. d'arg. | 50 l. 10 s. |
| Marseille. | $\frac{1}{4}$ } perte 10 l. | Piastre. | 5 l. 6 s. |
| Bordeaux. | $\frac{1}{4}$ } | Quadruple. | 79 l. 10 s. |
| Montpellier. | $\frac{1}{4}$ } | Ducat d'Hol. | 11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$. |
| Lyon. | $\frac{1}{4}$ } | Souverain. | 33 l. 17 s. $\frac{1}{2}$. |
| Bâle. | $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{3}{4}$ à 1 $\frac{1}{4}$. | Guinée. | 25 l. 2 s. |
| Lausanne. | $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{3}{4}$ à 1 $\frac{1}{2}$. | | |

Esprit $\frac{3}{4}$, 505 à 505 l. — Eau-de-vie 22 deg. , 390 à 420 l.

— Huile d'olive , 1 l. 1 s. , 2 s. — Café Martinique , 2 l. à 2 l. 2 s.

— *Idem* Saint-Domingue , 1 l. 18 s. , 2 l. — Sucre d'Hambourg , 2 l. 2 s. , 6 s. — Sucre d'Orléans , 2 l. , 2 l. 2 s. —

Savon de Marseille , 14 s. $\frac{1}{2}$ à 14 s. 9 d. — Coton du Levant , 1 l. 14 s. à 2 l. 8 s. — Coton des isles , 2 l. 14 s. à 3 l.

— Sel , 5 liv. 10 s.